

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mars 2018

Date de convocation : 12/03/2018

Date d'affichage : 12/03/2018

L'an deux mil dix-huit, le 19 mars à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de PAUCOURT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard DELAVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/03/2018

PRESENTS : Mmes et Mrs DELAVEAU Bernard, PARASKIOVA-ANTONINI Muriel, GIRARDY Michel, LORENTZ Gérard, MOREAU Guy, DEFORGES Danielle, DUCERF Bernard, GALUTTI Yannick, LAPEYRADE Simone, ORUS PLANA Sébastien, TALENS Nathalie, VAILLANT Christèle.

ABSENTS :

- François SAILLARD, pouvoir à Muriel PARASKIOVA-ANTONINI
- Lucile HOUTEER, pouvoir à Bernard DELAVEAU

ADOPTION DU PRECEDENT PROCES - VERBAL

Aucune remarque n'étant formulée, le procès - verbal du Conseil Municipal du 04 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Dressé par Mme Marie-Christine BREGERE-MAILLET, Trésorier Principal.
Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Michel GIRARDY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Bernard DELAVEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u>	Dépenses : 640 090,67 €
	Recettes : 677 202,99 €

Excédent de l'exercice :	37 112,32 €
Excédent N-1 reporté :	43 062,45 €
Excédent cumulé :	80 174,77 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u>	Dépenses : 272 217,71 €
	Recettes : 87 619,34 €

Déficit de l'exercice :	184 598,37 €
Excédent N-1 reporté :	126 225,95 €
Déficit cumulé :	58 372,42 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle les résultats définitifs de clôture du Compte Administratif 2017 qui sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :	Déficit	58 372,42 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Excédent	80 174,77 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 et décide d'affecter le résultat comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés (Recette) 79 375,42 €
(Compte tenu des crédits reportés)

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Article002 – Excédent de fonctionnement reporté (recette) : 799,35 €

BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes en dépenses à 669 379 € en fonctionnement et à 322 908 € en investissement.

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES

Le Conseil Municipal après exposé de Monsieur le Maire, décide de ne pas augmenter les taux et vote à l'unanimité les taux d'impositions suivants pour 2018

TH	10,49 % d'où un produit de	148 224 €
TFB	30,53 % d'où un produit de	241 309 €
TFNB	80,49 % d'où un produit de	40 808 €

Soit un total de 430 341 €

REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'avoir un règlement intérieur pour le cimetière communal et propose donc un projet de règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter ce règlement et d'autoriser le Maire à signer tout document le concernant. Ce règlement entrera en application à compter de sa date de signature.

APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL 2018

La commune de Paucourt ayant maintenant beaucoup d'espaces verts à entretenir, il est donc indispensable de faire l'acquisition d'une tondeuse à coupe frontale.

Le Conseil Municipal adopte donc le projet d'achat de cette tondeuse et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS RUE DES MUSETS

De façon à autoriser ENEDIS à passer une canalisation souterraine sur la parcelle B 1527, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS et à procéder à toutes les formalités administratives.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AME / COMMUNE DE PAUCOURT POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER.

La commune de Paucourt souhaite engager des travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier rue de la Chapelle Saint Sépulcre.

La réalisation de ce chemin piétonnier nécessite des travaux d'assainissement

Pluvial qui relèvent de la compétence de l'Agglomération montargoise et Rives du Loing.

Un groupement de commandes sera donc constitué entre l'AME et la commune de Paucourt.

Pour ce faire une convention sera établie en vue de la création de ce groupement de commandes entre l'AME et la commune de Paucourt pour les travaux d'aménagement du cheminement piétonnier rue de la Chapelle Saint Sépulcre.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Girardy donne des informations sur le SMIRTOM et en particulier la TEOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.